

P.L.U. Arrêté le : 19 mai 2021 P.L.U. Approuvé le : 6 mai 2021

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT
URBICOM
80 Square Neptune - rue de la Calotte
62 120 FLEURBAIX
Tel : 03 20 27 80 00
Mail : contact@urbicom.fr

Echelle : 1/5000ème



Légende

- Limite de zonage**
- Zone à zone urbaine (zone de densité moyenne, elle est principalement affectée à l'habitat, aux équipements d'intérêt collectif, aux commerces et services, ainsi qu'aux activités peu nuisibles adossées à proximité des habitations).
 - Secteur ou secteur de la zone à qui correspond au centre ancien de la commune.
 - UE : Zone urbaine dont la vocation est d'accueillir des activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services.
 - UA : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (ZONAGE).
 - IAU : Il s'agit d'une zone non édicte soumise à l'urbanisme sous la forme d'une opération d'aménagement. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévue par les orientations d'aménagement et de programmation. Elle est essentiellement destinée à l'habitat mais elle pourra autoriser les commerces, services et activités (NB : ne prévoit pas de nuisances).
 - IAU* : Il s'agit d'un secteur de la zone IAU consacré à une opération de renouvellement urbain.
 - IAU** : Il s'agit d'une zone à urbaniser dont la vocation est d'accueillir des activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services, les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévue par les orientations d'aménagement et de programmation.
 - IAU*** : Il s'agit d'une zone à urbaniser soumise aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
 - A : Il s'agit d'une zone exclusivement agricole. Elle est soumise aux types d'occupation ou d'utilisation du sol liés à l'activité agricole, ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif compatibles avec la vocation agricole de la zone.
 - AG : Secteur correspondant aux activités économiques infuses dans la zone agricole.
 - NA : Il s'agit d'une zone naturelle protégée, destinée à la préservation des milieux naturels et à leur mise en valeur.
 - NS : Secteur ou à titre temporaire destiné aux activités de plein air et à la pratique des sports et loisirs.
 - Star : Sites d'implantation agréés.
 - Emplacement pour faire objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement "divers"
 - Secteur réservé à l'opération d'urbanisme et de programmation
 - Secteur sous régime d'implantation des commerces
- Bornes à protéger**
- : Bornes à protéger au titre de l'article L.151-9 du Code de l'Urbanisme - Chemin
 - : Bornes de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-21 du Code de l'Urbanisme - fossés et cours d'eau
 - : Bornes de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-49 du Code de l'Urbanisme
 - : Bornes à protéger au titre L.151-9 du Code de l'Urbanisme - Actes agricoles
 - : Bornes à protéger au titre de l'article L.151-21 du Code de l'Urbanisme

Emplacement divers

Matériau	Qualification	Éléments
-----	-----	-----

Bornes de patrimoine urbain

1	Chemin
2	Chemin
3	Chemin
4	Chemin
5	Chemin
6	Chemin
7	Chemin
8	Chemin
9	Chemin
10	Chemin
11	Chemin
12	Chemin
13	Chemin
14	Chemin
15	Chemin
16	Chemin
17	Chemin
18	Chemin
19	Chemin
20	Chemin
21	Chemin
22	Chemin
23	Chemin
24	Chemin
25	Chemin
26	Chemin
27	Chemin
28	Chemin
29	Chemin
30	Chemin
31	Chemin
32	Chemin
33	Chemin
34	Chemin
35	Chemin
36	Chemin
37	Chemin
38	Chemin
39	Chemin
40	Chemin
41	Chemin
42	Chemin
43	Chemin
44	Chemin
45	Chemin
46	Chemin
47	Chemin
48	Chemin
49	Chemin
50	Chemin

LAVENTIE

SAILLY-SUR-LA-LYS

Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
Publié le **08.03.2023**
ID : 062-216203380-20230306-PLU2023000-DE

BOIS GRENIER

FROMELLES

Le Maire,
Aimé DELABRE

